

*Date de dépôt : 3 janvier 2017*

## **Rapport**

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :  
Non à l'abandon de l'hélicoptère de sauvetage genevois  
REGA 15**

### **Rapport de M. Raymond Wicky**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est réunie le 12 décembre 2016 afin d'examiner la pétition 1991.

La commission est placée sous la présidence de M. Christian Frey assisté par M. Lionel Rudaz, secrétaire scientifique au Secrétariat général du Grand Conseil, et le procès-verbal de cette séance a été tenu par M. Christophe Villeumier. Le rapporteur tient à les remercier pour l'excellence de leurs travaux.

### **Audition de MM. Jean-Jacques Steiner et Jean-François Duchosal, pétitionnaires**

M. Steiner déclare que cette pétition est la conséquence du résultat de la question QUE 502 déposée au Grand Conseil. Il rappelle que la base hélicoptère existe depuis 1971 et remarque que ce service est parfaitement complémentaire au SMUR de l'hôpital cantonal en intervenant sur l'eau, en montagne et sur la plupart des sites inaccessibles aux moyens terrestres. Il ajoute que l'hélicoptère est un moyen d'intervention extra-cantonal et même transfrontalier. Il ajoute que c'est un moyen confortable pour le transport des patients nécessitant un moyen de transport sans heurts. Nombre de personnes ne comprennent pas comment on peut s'imaginer s'en priver.

Il remarque que le 90% des frais consécutifs à un transport sont pris en charge par l'assurance-maladie et qu'il n'est pas certain, alors, du déficit de 500 000 F annoncé.

Il mentionne ensuite que la pétition n'a pas pris en compte les 5000 « signatures électroniques » récoltées « on line ».

Il relève que l'hélicoptère genevois effectue environ 80 missions par année au profit de Lausanne. Cette action nécessite un temps de parcours de 20 minutes, ce qui exclut la délocalisation de l'engin à Lausanne. Il précise également que les missions assurées en France voisine sont financées par la France. Ces missions, sur sol français, couvrent un rayon d'action allant de Divonne à Besançon.

Il mentionne ensuite l'acquisition, par la REGA, de six nouvelles machines entre 2018 et 2021 et estime donc que l'hélicoptère genevois doit être au moins maintenu jusqu'à cet horizon de date. Une solution liée à l'augmentation de la flotte de la REGA pourra alors peut-être être trouvée avec l'arrivée de ces nouveaux engins. Ces éventuelles synergies ne devront pas remettre en cause la présence de ce service sur le territoire genevois.

M. Duchosal déclare avoir accepté immédiatement de signer cette pétition et de se présenter devant la commission car il a pu constater pendant une trentaine d'années l'efficacité de cet hélicoptère. Il remarque avoir utilisé cet engin sur le territoire cantonal ainsi qu'en collaboration avec le SIS. Grâce à ce moyen de nombreuses vies ont été sauvées, ce qui n'aurait pas été possible en utilisant d'autres outils. Il relève encore que la collaboration entre le service hélicoptère et les forces d'intervention civiles s'est toujours déroulée en parfaite harmonie.

Aux questions des commissaires, les auditionnés répondent :

- L'hélicoptère est rattaché aux HUG. En cas de demande de secours à la REGA, c'est la REGA qui donne mandat à l'hélicoptère d'intervenir. Dans ce cas, les donateurs de la REGA sont couverts par l'offre d'assistance. L'armée fait également appel à l'hélicoptère en cas de besoin, ce qui a permis de sauver un homme victime d'un infarctus en montagne.
- Les moyens de secours les plus proches sont toujours privilégiés pour intervenir.
- L'hélicoptère a trois hommes d'équipage. La base genevoise cumule 400 heures de vol par année.
- Les coûts de maintenance sont importants, une pale coûte 100 000 euros. En ce qui concerne la REGA, c'est la fondation qui entretient les

machines. Développer des synergies avec la REGA serait intéressant. Cette dernière assure déjà maintenant un soutien financier important à l'hélicoptère genevois. Les services de secours sont rarement rentables par définition.

- La base REGA de Lausanne n'assure que rarement des interventions sur le territoire genevois.
- L'hélicoptère ne fait plus de vol photos, sauf au bénéfice de l'aéroport, ni de vol au profit du Conseil d'Etat. Il assure par contre un soutien à la police cantonale en cas de recherches de disparus dans le lac et les cours d'eau. Il est à relever que l'aéroport héberge gracieusement la base hélicoptère qui ne paie ni loyer, ni électricité, ni téléphone. En contrepartie il octroie une à deux heures de vol à cet organisme.
- En cas de catastrophe, la REGA est en mesure de fournir dix hélicoptères dont trois médicalisés.

### **Débats de la commission**

Le groupe MCG propose l'audition du conseiller d'Etat concerné et en fonction de ses réponse l'audition de la REGA.

Le groupe PDC souscrit à cette démarche tout en proposant formellement l'audition de la REGA.

Le groupe PLR estime que son groupe ne souhaite pas de nouvelles auditions, la situation étant claire.

Le groupe UDC propose le vote immédiat et le renvoi au Conseil d'Etat estimant qu'il y a urgence.

Le groupe EAG déclare adhérer à la proposition de vote compte tenu des délais de traitement de la pétition qui date de septembre 2016.

Le groupe PDC, en comparaison avec le Valais, estime que le temps d'intervention de 20 minutes est supportable car il n'y a pas plus de morts dans ce canton, et il maintient donc sa proposition d'audition.

Le groupe S est favorable au renvoi de la pétition au Conseil d'Etat.

Le groupe Vert estime que ces propositions d'auditions peuvent être évoquées dans le rapport, que la comparaison avec le Valais n'est pas raison et que le Conseil d'Etat a répondu largement à une question écrite sur le sujet.

Le groupe MCG précise que l'efficacité de l'hélicoptère n'est pas remise en cause, mais que les auditions complémentaires sont nécessaires comme pour une autre pétition.

## Procédure de vote

Le président passe au vote des différentes propositions.

Audition du conseiller d'Etat chargé du dossier :

<b>Pour :</b>	<b>4 (3 MCG, 1 PDC)</b>
<b>Contre :</b>	<b>9 (1 Ve, 1 EAG, 2 S, 3 PLR, 2 UDC)</b>
<b>Abstentions :</b>	<b>2 (1 PLR, 1 S)</b>

L'audition est refusée.

Audition de la REGA :

<b>Pour :</b>	<b>3 (2 MCG, 1 PDC)</b>
<b>Contre :</b>	<b>10 (1 Ve, 1 EAG, 2 S, 4 PLR, 2 UDC)</b>
<b>Abstentions :</b>	<b>2 (1 MCG, 1 S)</b>

L'audition est refusée.

Le groupe PDC déclare qu'il s'abstiendra au vote final estimant que le travail de la commission a été bâclé.

Le groupe PLR ne partage pas cette opinion. Ce dernier proposera une motion afin de saisir le Conseil d'Etat sur le service hélicoptère car le groupe est convaincu de la nécessité de la maintenir.

Le groupe Vert rappelle que la commission a refusé une pétition sans même mener la moindre audition.

Le groupe S estime que le travail n'est pas bâclé et qu'il convient de répondre à l'urgence.

## Le Président passe au vote du renvoi de la P 1991 au Conseil d'Etat :

<b>Pour :</b>	<b>11 (4 PLR, 1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 UDC)</b>
<b>Contre :</b>	<b>–</b>
<b>Abstentions :</b>	<b>4 (3 MCG, 1 PDC)</b>

**La P 1991 est renvoyée au Conseil d'Etat.**

La commission propose le traitement de ce rapport aux extraits.

## Pétition (1991)

### Non à l'abandon de l'hélicoptère de sauvetage genevois REGA 15

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La disparition de l'hélicoptère de sauvetage, basé à Genève, REGA 15, prévue dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, est une question de vie ou de mort pour les Genevoises et Genevois !

Pour un franc par habitant et par année, l'hélicoptère REGA 15 basé à l'aéroport de Genève sauve directement la vie de plus de 160 Genevois par an en intervenant prioritairement sur les communes périphériques du canton.

Sur ses 400 missions annuelles, il effectue, en plus des missions citées :

- des missions spécifiques de sauvetages comme les recherches de personnes disparues sur le Rhône, l'Arve, le lac, des hélitreuillages, etc. ;
- des missions en France voisine, sur le pays de Gex principalement, et qui sont payées par la France ;
- des missions pour suppléer environ 80 fois par an l'hélicoptère REGA 4 de Lausanne,
- des missions de transferts secondaires pour des urgences vitales comme des transports en couveuse de bébés prématurés, des greffes d'organes ou des malades en soins intensifs.

En opérant depuis sa base genevoise, l'hélicoptère REGA 15 est deux fois plus rapide que l'ambulance la plus proche (7 à 10 minutes pour l'hélicoptère contre 15 à 20 minutes pour l'ambulance la plus rapide dans les communes périphériques). Son coût pour les citoyen-ne-s est similaire au coût des moyens terrestres qui seraient engagés à sa place.

Suite à la question urgente (QUE 502) d'un député au Grand Conseil genevois, nous avons pris connaissance du projet de disparition de notre hélicoptère, après plus de 45 ans d'activité sur Genève. La réponse fournie par le Conseil d'Etat, imprécise et péremptoire, « la prise en charge hélicoptée n'a permis de sauver aucune vie supplémentaire », montre clairement que rien n'a été prévu avec la REGA ou d'autres partenaires pour compenser cette disparition.

En effet, l'hélicoptère REGA 15 sera vendu, ne laissant qu'un appareil pour toute la Suisse romande, l'actuel REGA 4 basé à la Blécherette à

Lausanne. Cet appareil étant déjà surchargé, il ne sera que très peu disponible pour Genève, et son coût, avec 17 minutes de vol au minimum, sera deux à trois fois plus élevé pour les Genevois.

En 2021, la REGA prévoit de redéployer ses activités de sauvetage depuis ses bases de plaine lorsqu'elle prendra livraison de trois nouveaux hélicoptères. L'avenir et le renouvellement de l'actuel hélicoptère REGA 15, mis en service en 2003, s'inscrit parfaitement dans ce calendrier, alors pourquoi accélérer brusquement celui-ci ?

La réponse donnée par le Conseil d'Etat disant que cette disparition en 2017 permettra aux HUG de « réallouer une partie des ressources dégagées au profit d'un plus grand nombre de patients » contredit le but initial de cette décision qui est de « faire des économies pour respecter le cadre budgétaire ». Cette réponse donne toutefois la vraie raison de cette décision, à savoir la réattribution du montant économisé aux moyens terrestres du SMUR, les HUG n'ayant plus d'ambulances. Ce choix est donc celui du sacrifice annuel de 160 patientes et patients genevois, les SMUR n'intervenant pas en première intention, contrairement à l'hélicoptère ou aux ambulances.

Au vu de l'absence d'alternative crédible à l'hélicoptère REGA 15 sur Genève en 2017, nous demandons :

- que la décision de faire disparaître REGA 15 en 2017 soit gelée ;
- qu'une solution pérenne pour le renouvellement de REGA 15 en 2021 soit trouvée avec la REGA dans le cadre de son projet de « redéploiement de ses activités de sauvetages depuis ses bases de plaines » ;
- que, en aucun cas, la solution choisie ne sacrifie une partie de nos concitoyen-ne-s\*.

\* Principales communes délibérément sacrifiées : Hermance, Anières, Corsier, Gy, Jussy, Meinier, Presinge, Chancy, Avusy, Avully, Cartigny, Russin, Dardagny, Laconnex, Soral, Perly, Aire-La-Ville, Satigny, Bernex, Meyrin.

*N.B. 6536 signatures<sup>1</sup>*  
Monsieur Jean-Jacques Steiner  
Chemin François-Lehmann 4  
1218 Grand-Saconnex

---

<sup>1</sup> Pour information, la pétition est en outre munie de 4998 signatures électroniques